



## PROJET ÉNERGIE EST

### 1. BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET

Le projet *Énergie Est* de la Société TransCanada vise la construction d'un nouvel oléoduc qui permettra d'acheminer du pétrole brut de l'Alberta et de la Saskatchewan vers l'Est du Canada. Au Québec, ce projet pourrait toucher environ 70 municipalités et plus de 1 900 propriétaires. Initialement, le promoteur souhaitait obtenir toutes les approbations réglementaires y compris celles de la Commission de protection du territoire agricole du Québec au cours de l'année 2016, afin de mettre en service l'oléoduc en 2018. Toutefois, le 2 avril 2015, Énergie Est annonçait qu'elle ne construirait pas de terminal maritime à Cacouna et qu'elle analyserait des options alternatives. Les modifications à apporter à la demande d'Énergie Est tiendront compte de cette évaluation et elles devraient être déposées à l'ONÉ au quatrième trimestre de 2015. Cette modification à la portée du projet aura pour résultat de modifier le calendrier des travaux et de reporter la date de mise en service à 2020. [Pour en savoir plus sur ce projet.](#)

Comme le projet *Énergie Est* traversera les frontières de plusieurs provinces, il est sous l'égide de l'Office national de l'énergie (ONÉ), un organisme de réglementation fédéral indépendant, lequel réglemente les aspects du secteur énergétique qui sont de compétence fédérale et informe le gouvernement et le public sur les questions énergétiques. [Pour plus d'information sur le traitement de ce projet par l'ONÉ.](#)

### 2. MANDAT DE L'UNION RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ENTENTE-CADRE

Au Congrès général de l'UPA de 2013, les délégués ont adopté une **résolution sur le projet Énergie Est** demandant la négociation d'une entente-cadre avec TransCanada. De plus, l'Union a réalisé une tournée de consultations en collaboration avec les affiliés. Cette consultation s'est tenue entre le 30 août 2013 et le 12 mai 2014 dans les sept régions qui sont potentiellement visées par le projet, afin de connaître les préoccupations des producteurs. Différents éléments ressortent de cette tournée :

- Établissement d'un paiement périodique;
- Responsabilité en cas de bris et de fuite ou déversement de la conduite;
- Retrait de la conduite lors de la cessation des activités;
- Conservation de la responsabilité de TransCanada, tant durant la période de construction que durant les périodes d'exploitation, de cessation et de postcessation;
- Ajout de différentes mesures d'atténuation des impacts (respect des normes de biosécurité et de certification, gestion des roches aux endroits où l'affleurement rocheux est près de la surface);
- Enfouissement de la conduite à 1,6 mètre en secteur agricole et 1,2 mètre en secteur forestier;
- Réaliser des travaux agricoles «-normaux-» dans l'emprise et dans la zone de sécurité, et ce, sans autorisation.

Également, les producteurs ont demandé d'être consultés de nouveau, avant que l'entente-cadre ne soit finalisée. Afin de mener à terme le développement de l'entente-cadre, l'Union a mis en place différents comités.

### 3- LES COMITÉS DE L'UNION QUI TRAVAILLENT SUR CE DOSSIER

Le **comité politique** est composé des conseillers généraux de chacune des régions concernées par le projet, et par les présidents de la Fédération des producteurs forestiers du Québec ainsi que de *Quebec farmers' Association*.

Le comité politique a nommé un **comité de négociation** de l'entente-cadre avec les représentants d'*Énergie Est* ainsi qu'un **comité technique** formé de professionnels de chacune des régions concernées et de la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Ce comité a pour mandat de :

- suggérer une entente-cadre à partir des ententes existantes;
- proposer des solutions aux demandes du comité politique et du comité de négociation;
- faire de la vigie afin d'adresser les problématiques qui surviendront au cours du projet.

**Pour toute question, il est possible de communiquer avec votre syndicat local ou avec les professionnels qui composent le comité technique.**

#### A. COMITÉ POLITIQUE

**Hervé Dancause**, 1<sup>er</sup> vice-président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

**Paul Doyon**, président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

**Jacynthe Gagnon**, présidente de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord

**Pierre-Maurice Gagnon**, président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

**Jean-Marie Giguère**, président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie

**Pierre Lemieux**, 1<sup>er</sup> vice-président général de l'Union des producteurs agricoles

**Jérémy Letellier**, 1<sup>er</sup> vice-président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie

**Marcel Papin**, président de la Fédération de l'UPA de Lanaudière

**Richard Maheu**, président de la Fédération de l'UPA de l'Outaouais-Laurentides

**Gilbert Marquis**, président de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

**John McCart**, président de *Quebec Farmers' Association*

**Christian St-Jacques**, président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie

**Isabelle Bouffard**, coordonnatrice économie et commerce, Direction recherches et politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles

#### B. COMITÉ DE NÉGOCIATION

**Pierre Lemieux**, 1<sup>er</sup> vice-président général de l'Union des producteurs agricoles

**Pierre-Maurice Gagnon**, président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

**Richard Maheu**, président de la Fédération de l'UPA de l'Outaouais-Laurentides

**Isabelle Bouffard**, coordonnatrice économie et commerce, Direction recherches et politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles

## C. COMITÉ TECHNIQUE

<b>Charles Bergeron</b> , UPA de Lanaudière	<b>450 753-7486</b>	<a href="mailto:lanaudiere@upa.qc.ca">lanaudiere@upa.qc.ca</a>
<b>Pierre Bouffard</b> , UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord	<b>418 872-0770</b>	<a href="mailto:cncn@upa.qc.ca">cncn@upa.qc.ca</a>
<b>Guillaume Charest-Hallée</b> , UPA de l'Outaouais-Laurentides	<b>450 472-0440</b>	<a href="mailto:outaouais-laurentides@upa.qc.ca">outaouais-laurentides@upa.qc.ca</a>
<b>Chantale Dubé</b> , UPA du Bas-Saint-Laurent et UPA de la Chaudière-Appalaches	<b>418 856-3044</b>	<a href="mailto:bas-saint-laurent@upa.qc.ca">bas-saint-laurent@upa.qc.ca</a>
<b>Caroline Houde</b> , Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	<b>418 872-0770</b>	<a href="mailto:spfrq@upa.qc.ca">spfrq@upa.qc.ca</a>
<b>Sylvain Milot</b> , UPA de la Chaudière-Appalaches	<b>418 386-5588</b>	<a href="mailto:chaudiere-appalaches@upa.qc.ca">chaudiere-appalaches@upa.qc.ca</a>
<b>Marc-André Rhéaume</b> , Fédération des producteurs forestiers du Québec	<b>450 679-0530</b>	<a href="mailto:bois@upa.qc.ca">bois@upa.qc.ca</a>
<b>Évelyne Sorel</b> , UPA de la Montérégie	<b>450 454-5115</b>	<a href="mailto:upamonteregie@upa.qc.ca">upamonteregie@upa.qc.ca</a>
<b>Michel Tessier</b> , UPA de la Mauricie	<b>819 378-4033</b>	<a href="mailto:mauricie@upa.qc.ca">mauricie@upa.qc.ca</a>
<b>Isabelle Bouffard</b> , coordonnatrice économie et commerce, DREPA, UPA	<b>450 679-0540</b>	<a href="mailto:upa@upa.qc.ca">upa@upa.qc.ca</a>

## 4- ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Le comité de négociation a rencontré les représentants d'*Énergie Est* à neuf reprises. La première réunion s'est tenue à la mi-janvier 2014 et elle a permis de valider les mandats de chaque organisation. Les deuxième et troisième ont, quant à elles, permis d'amorcer les discussions entourant le cahier des mesures d'atténuation des impacts et le Guide de gestion de l'emprise. Les autres rencontres ont porté principalement sur les compensations, les aspects juridiques ainsi que sur la profondeur d'enfouissement de la conduite. Bien que les négociations soient toujours en cours, le consensus est plus difficile à obtenir sur certains éléments, notamment la profondeur d'enfouissement de la conduite et l'établissement d'un paiement périodique.

*Énergie Est* s'est engagé à ne pas négocier de servitude auprès des propriétaires avant la conclusion d'une entente-cadre formelle avec l'Union. Comme les superficies nécessaires à l'installation des postes de pompage pourraient être acquises avant la finalisation de l'entente, *Énergie Est* a mentionné qu'elle majorera les conditions offertes à ces propriétaires, en fonction de l'entente conclue.

*Énergie Est* a indiqué vouloir demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Développement durable) qu'il tienne des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette consultation porterait notamment sur les installations de stockage du pétrole, le terminal maritime, l'oléoduc et les autres installations construites au Québec.

Le 27 février 2014, l'Union a également transmis une demande en ce sens au ministre. De plus, le 11 novembre 2014, elle a joint sa voix à un **communiqué de presse** signé par plusieurs acteurs de la société civile québécoise, afin de demander au ministre du Développement durable qu'il mandate le BAPE pour étudier l'ensemble du projet.

De plus, *Énergie Est* souhaite participer au processus de la CPTAQ, et ce, dans le but d'examiner l'utilisation des terres agricoles au Québec pour l'oléoduc et les stations de pompage.

Au début du mois de janvier 2015, l'Union a joint sa voix à ceux qui demandait que les documents déposés à l'ONÉ soient traduits en français et qu'ils aient la même valeur que la version anglaise.

Le 9 février 2015, l'Union transmettait une **lettre à l'Office national de l'énergie**, lui demandant la suspension de son processus d'inscription et de son Programme d'aide financière aux participants, jusqu'à ce qu'*Énergie Est* ait terminé son analyse sur la présence d'un terminal maritime québécois et l'emplacement des stations de pompage.

